

J'aimerais donner à titre d'exemple, pour l'éducation des députés de cette Chambre, que lorsqu'on nie l'existence du fait rural, d'une façon ou d'une autre, les électeurs finissent tout le temps par nous rejoindre au tournant.

Le gouvernement conservateur avait mis sur pied une stratégie dévastatrice sur la question des bureaux de poste. Ils croyaient, de bonne foi, qu'il fallait fermer un nombre important de bureaux de poste municipaux. On a vu le résultat lors de l'élection. Je ne dis pas que c'est le seul facteur qui a fait qu'on a changé de gouvernement, je pense qu'il y avait plusieurs bonnes raisons pour en venir à cette décision, mais le fait que les gens des milieux ruraux aient senti qu'ils n'étaient pas représentés adéquatement par ceux qu'ils avaient élus a eu pour effet que ces gens se sont vus remerciés par les électeurs parce qu'ils n'avaient pas été assez attentifs à cette particularité.

Si on ne donne pas aux milieux ruraux la chance d'avoir suffisamment de représentants, on va se retrouver avec la même situation.

On peut peut-être comprendre qu'une institution comme l'autre Chambre soit assez éloignée des préoccupations des citoyens, qu'elle ne donne pas toute sa valeur à l'importance de la représentation, mais je pense que c'est notre responsabilité à nous ici en Chambre, qui sommes élus par la population, de ramener les choses à ce qu'elles doivent être réellement. Le quotient est peut-être le critère le plus important. Lorsqu'on parle du quotient d'écart pour définir les circonscriptions, on a toute la sagesse pour dire qu'à 25 p. 100, c'est peut-être l'écart le plus raisonnable. Dans ce sens-là, le député du Parti réformiste qui m'a précédé a donné les arguments positifs pour les 25 p. 100.

Si les députés qui ont fait des représentations devant le comité et qui venaient des milieux urbains trouvaient que 25 p. 100 était le maximum que l'on pouvait donner et que ceux des milieux ruraux trouvaient que 25 p. 100 était le minimum, c'est peut-être le gros bon sens qui fait que 25 p. 100 est le chiffre qui doit être retenu, beaucoup plus que de diminuer de 25 à 15 p. 100. Cela va créer des situations totalement anormales et va amener à relier ensemble les communautés qui n'ont aucune relation tout simplement pour pouvoir satisfaire aux critères arithmétiques, ce qui me semble inacceptable.

En conclusion, je voudrais dire qu'on devrait profiter de cette occasion pour réfléchir à l'utilité réelle de soumettre les projets de loi à une institution comme l'autre Chambre. Effectivement, aujourd'hui, on est dans une société où on ne peut plus faire la distinction que l'on faisait il y a 100 ans entre ce qu'on appelait les gens des commons et les Lords. Il faut se souvenir que notre modèle est copié sur le modèle anglais où on avait créé une chambre de non-élus pour conseiller les gens qui venaient de milieux plus populaires et dont on doutait de la sagesse réelle par manque de connaissances. Je ne pense pas qu'il y ait jamais eu ce problème, mais aujourd'hui, on peut encore moins invoquer le fait que les députés élus seraient moins instruits. Là-dessus, on se défend aussi bien que n'importe quel sénateur et cette réalité ne correspond plus à la réalité du pays dans lequel on vit.

### Initiatives ministérielles

• (2220)

En ce sens, ce projet de loi est un exemple de la façon dont on pourrait peut-être utiliser autrement les 40 millions de dollars annuels que coûte le Sénat.

En conclusion, je souhaite ardemment que ce soit la dernière fois que l'on ait à revenir sur la modification à la carte électorale. Personnellement, je suis convaincu que cette carte ne servira jamais plus pour le Québec, puisque, à l'automne, on choisira de se donner tous les pouvoirs. Après le référendum, on proposera, au reste du Canada, une association qui permettra enfin de sortir de l'industrie constitutionnelle et fera en sorte qu'on puisse, entre voisins égaux, avoir des relations d'égal à égal et se débarrasser des effets négatifs, des dépenses inutiles, des chevauchements générés par le système présent pour se parler des vraies affaires et développer chacun chez nous notre maison à notre goût.

**M. François Langlois (Bellechasse, BQ):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'avoir le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup comme voisin de comté. Le comté qu'il a l'honneur de représenter borne le comté de Bellechasse à l'est. Nous avons une frontière commune. Les paroisses de Saint-Roch-des-Aulnaies, Sainte-Louise-des-Aulnais, Mont-Carmel, c'est-à-dire du fleuve Saint-Laurent jusqu'à la frontière du Maine, sont la limite est de la circonscription de Bellechasse.

Mon collègue de Chicoutimi disait que c'est un beau comté. Effectivement, les comtés que nous représentons sont tous les plus beaux au Canada ou au Québec parce que c'est l'endroit où nous vivons, c'est la population que nous représentons, alors quoi de plus normal que de trouver que nos comtés sont les plus beaux. Quelle belle région que la région de la côte du sud que j'ai l'honneur de représenter en grande partie avec mon collègue de Kamouraska—Rivière-du-Loup.

Ce sont des comtés qui peuvent se ressembler à bien des égards, avec sensiblement le même nombre de municipalités, une soixantaine. Avec la nouvelle carte ce serait environ 70. Je m'aperçois, à l'usage, sinon à l'usure, qu'il m'a fallu à peu près 18 mois avant de réussir à faire le tour de ma circonscription. Je ne sais pas ce qu'il en est pour le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup, peut-être qu'il aura l'occasion de m'éclairer en répondant à ma question.

J'apporte le point soulevé par le député de Kindersley—Lloydminster en comité et ici, en débat. Élargissons les circonscriptions rurales, il n'y a pas de problème, on n'aura qu'à ajouter du personnel. Ajoutons deux ou trois adjoints dans les circonscriptions. Mais, à ce que je sache, sur le bulletin de vote, on ne vote pas pour des adjoints parlementaires, des adjoints de comtés, on vote pour le député.

L'électeur de ma circonscription, qu'il demeure à Saint-Pamphile-de-l'Islet, à Saint-Jean-Port-Joli, au Lac Etchemin, à Bromont ou à Sainte-Claire de Dorchester, a le droit de me rencontrer. En tant que député rural, je suis dans la situation où cet électeur, à cause des distances, de toutes les contraintes, des multiplications de conseils municipaux, d'organismes municipaux,